DÉPOT LÉGAL
Rhône
N° 467
1883

Quatrième année — N° 182

LE N° 10 CENT.

Samedi 21 Avril 1883

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DÉFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :
RHONE et départements limitrophes. . . . . 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. . . . . 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger . . . . . le port en sus.
Les abonnements partent du 1er de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMISTRATION
Place Bellecour, 3, à Lyon,
Boîte dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :
Écrire directement à M. l'Administrateur du Journal, 3, place Bellecour
Boîte dans cour.
Ou rue du Commerce, 15.
On répondra aux communications qui seront faites.

BULLETIN POLITIQUE

Voilà les vacances parlementaires terminées, et nos honorables vont bien être obligés, bon gré mal gré, de s'occuper des affaires du pays. La besogne, d'ailleurs, ne manque pas, non plus que les difficultés et les complications, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Sans parler de la triple alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, ne peut-on pas craindre à juste titre que le Congo et le Tonkin ne nous réservent une de ces surprises désagréables, dont la Tunisie nous a donné un exemple, en rendant peut-être nécessaires de nouvelles expéditions, où iront se perdre sans profit l'argent et le sang français ?

Autrefois, le souci des intérêts et de la gloire de la France poussa un roi à faire débarquer sur le sol algérien quelques milliers de soldats, qui nous donnèrent notre plus belle et plus florissante colonie, sans que l'Europe, étonnée de tant de bravoure et d'audace, osât élever la moindre protestation. Aujourd'hui ce sont des tripotages financiers qui nous font entrer en campagne, et on prodigue les millions et les hommes, pour arrondir la poche de quelque spéculateur républicain. Le pays s'est appauvri, on a froissé et mécontenté les puissances jalouses. La République a fait son œuvre.

A l'intérieur, comment suffire à enregistrer seulement, et à rappeler d'un mot les hontes et les scandales qu'accumulent chaque jour nos gouvernants grands et petits, depuis le ministre jusqu'au plus humble sous-préfet ?

L'armée avait à sa tête Thibaudin ; il manquait à la magistrature un chef pareil ; on l'a cherché, et Cazot a été trouvé.

Pauvre France ! qu'a fait la République des institutions que le monde t'enviait ?

Ton administration, elle est tombée si bas, qu'un ministre, aujourd'hui, a moins de prestige que tes anciens gardes champêtres, et qu'il suffit presque d'être incapable et franc-maçon, pour être sûr d'arriver au sommet de la hiérarchie.

Ton université, ton instruction publique, ta science, on les a tronquées, mutilées, avilies, ravalées. Elles enseignaient le vrai, le beau, le bien, le juste, Dieu ; elles doivent apprendre maintenant le matérialisme, l'athéisme, la haine du prêtre et de la religion.

Ton organisation financière, elle est si compromise, tes richesses ont été à tel point dilapidées, que quatre milliards que tu paies chaque année ne suffisent plus aux prodigues insensés qui te gouvernent. Ils ne peuvent plus boucler leurs budgets, et malgré tous les expédients, qu'on les nomme conversion ou traités avec les Compagnies de chemins de fer, on parle déjà de déficit, bientôt peut-être de banqueroute.

Ton agriculture, ton industrie, ton commerce, on les a tellement écrasés et accablés de charges et d'impôts de toute nature, qu'impuissantes à soutenir la concurrence étrangère, ces sources de ta fortune et de ta prospérité sont menacées d'être taries pour longtemps.

Ton armée ! Malgré des défaillances, les traditions d'honneur y étaient encore respectées. La victoire avait pu déserter ses drapeaux, elle avait été vaincue et humiliée. Elle avait tout perdu, fors l'honneur. L'honneur ! il fallait donc le lui enlever, et on lui donna pour chef le seul des siens peut-être qui, dans l'année terrible, en avait manqué. Commagny fut fait ministre de la guerre.

La République pouvait être satisfaite ; mais non, sa triste besogne n'était pas terminée. La magistrature avait subi les *épurations*, et vu pour la diriger des gardes des sceaux comme Cazot ; mais un ministre n'est pas un magistrat, c'est chose légère, et vit emporté par le vent politique, qui aurait pu souffler un jour plus pur, et la tache aurait disparu. Il fallait, cette magistrature austère et digne encore dans ses sommets, la souiller d'une façon plus durable, il fallait donner un pontife indigne au sanctuaire. Le droit chassé des prétoires administratifs s'était réfugié peut-être à la Cour de cassation ; eh bien, on va mettre à sa tête celui même qui l'a le plus outrageusement violé et bafoué. Il fallait frapper la justice en France d'un trait qu'elle ne pût facilement arracher de son sein, et Cazot est nommé premier président de notre Cour suprême.

Certes, la République pouvait s'en tenir là, trouvant qu'elle a suffisamment mérité des ennemis de la France. Mais non, elle ira jusqu'au bout de sa triste et fatale mission.

Le clergé, voilà l'ennemi surtout qu'elle voudrait vaincre et terrasser. Mais comment porter sur lui une main sacrilège ? L'Église est là, gardienne vigilante, et les brebis galeuses ne peuvent trouver place dans le troupeau. Que faire alors ? On ne recule pas devant le vol, élevé ainsi, comme on l'a dit, à la hauteur d'une institution d'Etat, et au mépris de toute équité, chaque jour amène des suppressions nouvelles de traitements pour les curés et les vicaires qu'on voudrait réduire à mourir de faim.

La République, on la connaît maintenant à ses œuvres. Aux hommes de cœur à voir s'ils peuvent plus longtemps suivre sa bannière.

X.

COURSE AUX NOUVELLES

Œuvre du Sacré-Cœur, — Les recettes pour le mois de mars 1883 se sont élevées à la somme de 105.636, 05.

La somme disponible, à la même époque, est de 685.792,60.

Nous engageons vivement les personnes qui veulent le relèvement de la France, à se rappeler cette Œuvre de réparation.

L'Assemblée, en 1873, et au nom de la France, a fait un vœu. Il nous appartient à tous d'aider à l'accomplissement de cette promesse, par nos dons, par nos prières.

Mgr Lavigerie, est attendu a Rome. On croit qu'avant de retourner en Afrique, il fera un voyage en Orient.

Lausanne. — Le président du conseil d'Etat vient de recevoir de Mgr Mermillod, évêque du diocèse, actuellement à Rome, un don de 300 francs en faveur des incendiés de Vallorbes.

L'Eglise et la Monarchie. — Dimanche dernier a eu lieu à Saint-Chamond, sous la présidence de M. Camille Thiollière, une importante réunion privée à laquelle assistaient plus de huit cents personnes, industriels, patrons et ouvriers. M. le baron Dallemagne a fait une remarquable conférence sur la question ouvrière. Il a démontré que l'Église catholique seule peut amener la paix dans le monde du travail, et que seule la monarchie traditionnelle peut en hâter l'avènement. D'admirables passages de la correspondance du Roi sur la question ouvrière ont été acclamés.

Comme conclusion pratique, l'orateur a insisté sur la nécessité d'obtenir l'établissement de syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers. L'assistance a prouvé par ses applaudissements que cette idée répond au vœu général.

Qu'il nous soit permis de répéter encore ce que nous avons dit bien souvent dans les colonnes de ce journal : A vous tous auxquels Dieu a donné la fortune, à vous qu'il a doués de l'intelligence, organisez des réunions, multipliez ces conférences ; le peuple a besoin d'être instruit. Trompé et abusé depuis longtemps par ces intrigants, les maitres du jour, contempteurs de tout principe chrétien, c'est à vous qu'il appartient de le détourner de cette voie dans laquelle on l'a poussé, de l'éclairer et le diriger dans le bien :

Déjà, beaucoup ont jugé de l'arbre pas ses fruits : ils ont vu leurs prêtres persécutés, la famille bafouée, c'est un commencement, combien il reste à faire !

Nos écoles catholiques. — La vente organisée en faveur des écoles catholiques a été magnifique d'entrain et de succès. Nous pouvons prédire, je crois, un résultat supérieur à celui de l'année dernière. Nous ne saurions trop remercier les Dames dévouées auxquelles nous devons l'initiative et l'organisation de ces fêtes de charité. Dieu les a largement récompensées de leurs peines, elles ont le droit d'être heureuses et fières de cette victoire.

Budget des cultes. — Aujourd'hui, 20 avril, les mandats de traitement n'ont pas encore, nous assure-t-on, été envoyés aux curés pour le 1er trimestre de 1883. Des citoyens indiserets nous demandent dans quelles mains reste l'intérêt de l'argent ainsi retenu. Nous ne sommes pas assez républicains pour leur répondre.

Mgr Cotton, évêque de Valence, répond très énergiquement à M. Ferry, à propos des dénonciations faites au Conseil d'État contre les évêques qui ont condamné Paul Bert et consorts. M. Ferry continuera ses infamies quand même.

Scandales édiliciens. — Ils vont bien nos Marseillais, et ils sont non moins ambitieux des faveurs populacières que désireux de leur donner en échange des scènes de pugilat et de chaussons.

Il y a quelques jours, un nommé Castan, ouvrier mitron, conseiller municipal de la bonne ville de Marseille, furieux de ce que le *Bavard*, journal satirique de cette ville, s'était permis sur son compte quelques petites révélations, fort piquantes d'ailleurs, s'est précipité sur M. Laroche, directeur du journal le *Bavard*, et l'a roué de coups et de soufflets en le jetant à terre.

Quelle dignité, grand Dieu, et quel amour de la liberté de la presse. Castan a cru peut-être que son titre le mettait à l'abri de toutes poursuites, mais il a compté sans son hôte.

Après avoir trôné aux funérailles de Garibaldi, s'être gobergé à Rome aux frais de la bonne ville de Marseille, venir échouer sur les bancs de la correctionnelle, c'est dur, n'est-ce pas, Castan ? Ce n'est pas encore assez, et vienne le jour où tu devras rendre tes comptes, nous verrons ta mine.

En effet, il nous revient de source certaine que l'apoplectique Castan passera en police correctionnelle, afin de donner quelques explications sur ses accès d'irascibilité.

D'autre part, le Syndicat de la Presse marseillaise, réuni à cet effet, a flétri cet acte inqualifiable de sauvagerie et a voté une adresse à M. Laroche, sa victime.

Cimetières. — Dans certains cimetières de Lyon, les gardes ne donnent l'eau bénite qu'aux enterrements qui se font dans les places achetées, et la refusent obstinément aux autres. Serait-ce par ordre de l'autorité ? Est-ce qu'on mépriserait le *pauv'peuple* même au bord de la tombe ?

Genève. — Notre Conseil d'État soulève toutes les difficultés imaginables pour empêcher Mgr Mermillod de gouverner l'Église de Genève. La persécution n'est pas finie, et la défection scandaleuse des vieux catholiques n'a pas servi de leçon aux orgueilleux Genevois.

Le général Thibaudin va payer ses iniquités. Son expulsion du ministère Ferry paraît chose décidée. Ni Ferry ni Thibaudin n'y perdront grand'chose. Celui qui se sert de l'expulsion périra...

Caisses d'Epargne. — Le gouvernement a beau rassurer le peuple par ses feuilles officielles ou officieuses, la Caisse d'Épargne a perdu la confiance des ouvriers. Depuis que M. Tirard, ministre de nos finances, a avoué qu'on a touché à l'argent de cette Caisse, les déposants vont partout retirer leurs dépôts. On ne saurait les en blâmer.

Un républicain. — Le sieur Alexandre-César-Napoléon C..., secrétaire de la mairie de Tarare, surnommé le petit Gambetta, à cause de son ventre et de ses opinions aussi, vient de disparaître..., et pour de bonnes raisons. On le poursuit activement.

Avis. — L'administration de la Société de Secours mutuels des ouvriers en soie de Lyon invite les personnes qui ont quitté ladite Société, après en avoir fait partie au moins pendant une année, à se présenter au bureau, place des Capucins, 3, de deux à quatre heures, pour retirer leur livret de retraite donnant droit à une rente viagère.

Rapidité exceptionnelle d'informations. — Grâce à un système ingénieusement combiné d'informations TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES, **LE FRANÇAIS**, journal de Paris, publie, *à l'usage de ses abonnés de province*, une édition spéciale, qui, partant par les courriers du soir, CONTIENT LE COMPTE RENDU DES SÉANCES PARLEMENTAIRES DU JOUR MÊME. C'est une avance de vingt-quatre heures.

BUREAUX A PARIS : 6, RUE DES BEAUX-ARTS

FRANCE : 1 AN, 58 fr. ; 6 MOIS, 31 fr. ; 3 MOIS, 16 fr.
ÉTRANGER : — 66 fr. ; — 35 fr. ; — 18 fr.

On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.

Fête de famille. — Nous avons l'honneur d'annoncer que l'Assemblée générale annuelle de la Société amicale des anciens élèves des Chartreux aura lieu samedi 28 avril, dans les salons de M. Casati, 12, rue du Bât-d'Argent, sous la présidence de M. Francisque Jandin.

La séance sera ouverte à cinq heures et demie pour entendre la lecture du Conseil d'administration.

Le même jour, un banquet aura lieu dans le même local, à sept heures du soir.

Le Concours hippique s'ouvrira le 29 avril, cours du Midi, et sera clos le 6 mai. On annonce qu'il sera encore plus brillant que celui de 1882. Nous ne doutons pas de son nouveau succès. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

et inscrirons aussi le programme des différents exercices hippiques.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son Eminence le cardinal archevêque.

M. Lafond, curé de Lay, a été nommé curé du Bois-d'Oingt.

M. Brun, vicaire à Saint-Irénée de Lyon, a été nommé curé de La-Chapelle-en-Vaudragon.

M. Fond, vicaire de Saint-Marcellin, a été nommé vicaire à Sainte-Blandine de Lyon.

M. Beausoleil, vicaire de Pontcharra, a été nommé vicaire à Saint-Roch de Saint-Etienne.

Un Progrès dans l'Athéisme

Nos gouvernants oseront-ils encore prétendre que ce n'est pas l'athéisme officiel dans l'école qu'ils ont institué ? C'est, disent-ils, la liberté de conscience qui leur commande ce qu'ils osent faire.

Mais pourquoi donc user d'hypocrisie lorsque, par la violation la plus éclatante, tous les droits tous les devoirs du chrétien sont effrontément attaqués.

Qu'on dise franchement : nous sommes les maîtres, nous possédons la force matérielle nous voulons tout faire selon notre bon plaisir. Vous autres cléricaux, rivés aux préjugés et aux superstitions séculaires vous êtes l'ennemi. Nous sommes libres penseurs, francs-maçons, athées ; nous sommes les vainqueurs, malheur aux vaincus !

Ce langage serait celui des barbares envahisseurs d'un pays civilisé, mais il ne serait pas si ouvertement outrageant pour la vérité. Tartuffe ne deviendrait pas un réformateur officiel.

Les crucifix ont dû disparaître de l'école, du prétoire de la Justice ; l'enseignement religieux interdit ; le serment religieux est réformé ; les instituteurs non laïques sont proscrits, afin de confirmer l'interdiction de la science religieuse. Les aumôniers disparaisent successivement des maisons d'éducation, même des hôpitaux. La prière, en usage depuis des siècles au commencement et à la fin des classes, est aussi supprimée ; elle était encore pratiquée dans les lycées à l'internat, et voici qu'une nouvelle circulaire ministérielle l'interdit.

Il paraît que c'est parce que les écoliers internés dans les lycées de l'Etat sont destinés a être élevés en libres penseurs qu'ils ne pouvaient continuer à être assujettis à la prière supprimée dans les classes.

D'ailleurs n'est-elle pas une puissance cette jeunesse studieuse élevée par l'État, qui exige souvent qu'on compte avec elle et qui se laisse envahir par l'incrédulité ? L'anarchie d'ailleurs devient un régime gouvernemental qui tente de se constituer. A quand donc l'interdiction des églises catholiques ?

Chaque jour, un nouveau progrès s'accentue dans l'œuvre infernale entreprise pour l'abolition de tout rapport entre Dieu et l'homme.

Depuis qu'il existe des institutions d'instruction publique et des gouvernements réguliers, l'hommage rendu au Créateur par sa créature a été la première manifestation nécessaire d'une assemblée d'enfants livrés à l'éducation chez un peuple croyant, et la prière a été pour chaque être doué d'un âme immortelle l'expression élémentaire de toute croyance, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Il faut donc que ce soit la France qui rompe avec ses croyances, avec les traditions et les devoirs des êtres raisonnables. La France doit donc arborer la bannière non seulement de l'irréligion, mais même de l'athéisme qui ravale l'homme à la vie animale de la brute.

Ils ont eu raison les adeptes de nos gouvernants, sans pitié pour notre foi, d'avouer que successivement ils s'efforceront de déchristianiser la France. Il font bien plus : ils ne voudraient laisser à notre nation comme doctrine sociale que le matérialisme pour le présent et le néant pour l'avenir.

A l'aspect de ces effrayantes perspectives, n'y aura-t-il pas un réveil de l'antique nation, jadis grande par sa foi religieuse, par sa glorieuse puissance morale, intellectuelle, militaire, par son caractère généreux, chevaleresque, loyal, dévoué ; par l'épanouissement et une sorte d'irradiation des plus brillantes facultés ?

Nous Français, chrétiens, nous laisserions nos maîtres nous traîner dans une ornière d'abjection de nihilisme religieux et moral !

Ne tenons donc pas nos regards sans cesse fixés vers l'ordre matériel de la voie publique, vers le fonctionnement apparemment régulier de la machine administrative, vers la Bourse et vers notre caisse ; et pourquoi ne le dirions-nous pas, ne laissons point à la Providence seule le soin de réformer tout ce qui nous entraîne à la décadence et à la servitude, sans répondre à sa protection par notre vie active pour le bien et le salut social.

Ne restons pas endormis sur ce lit de repos où nous sommes nonchalamment couchés, gémisant sur l'énervement de notre génération et nous bornant à des aspirations stériles.

Réagissons contre les violences qui oppriment ce que nous avons de plus cher, nos croyances, nos sentiments les plus nobles, jusqu'a l'âme de nos enfants ; soyons dévoués moins platoniquement au sort de notre France déjà matériellement et moralement amoindrie.

Relevons la tête, surtout élevons nos cœurs. Ne laissons pas l'oppression nous dominer sans révolte de notre part contre les principes d'immoralité et d'athéisme qui nous envahissent et sont propagés même par ceux qui ont mission de nous protéger contre le mal.

La nation française a eu ses heures d'indépendance et d'énergie ; qu'elle secoue donc son inertie, qu'elle retrouve son ancienne valeur pour combattre sans merci les doctrines qui la ravagent, et les hommes qui osent prétendre exiler Dieu de la terre.

L. Ducurtyl.

La Guerre au Clergé

Décidément nos prêtres sont incorrigibles et, chez eux, la voix du devoir l'emporte sur celle de l'intérêt.

Prêtres d'abord, ils savent qu'ils ont charge d'âmes, ils comprennent que Dieu leur demandera un compte sévère des brebis qui, égarées du troupeau, ont pu être perdues ; ils ont accepté ce poste de sentinelles avancées, et ils défendront le bercail dont ils ont la garde, dussent-ils souffrir du froid, de la faim.

Ce sentiment du devoir qui les anime est assurément inconnu de nos grands hommes d'État, fidèles adorateurs de Mammon. C'est que, pour ces derniers, le temps est court, il faut jouir, et la matière étant périssable, il faut sacrifier sans cesse à ce fétiche du paganisme.

La vénalité, tel serait le dernier mot de ces maîtres impudents qui s'arrogent le droit, parce qu'un coup de fortune a soulevé l'écume de la société, de distribuer le pain quotidien.

Le clergé de 1883 est à la hauteur de celui de 1793.

La *Semaine* d'Yssingeaux nous annonce encore une nouvelle victime de la franc-maçonnerie : M. l'abbé Souvigne, premier vicaire d'Yssingeaux a eu le tort impardonnable de veiller sur l'âme des enfants quilui étaient confiés. Il a signalé le danger, il a informé les parents, il a fait ce que font tous les prêtres, il a affronté l'orage, c'était son devoir, nos sectaires s'en sont réjoui parce que, croyant disposer de la foudre, ils l'ont frappé.

Voici la teneur du superbe placard qui vient d'être envoyé à M. l'abbé Souvignet, par les soins de M. Dubreuil Achille, maire républicain d'Yssingeaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE D'YSSINGEAUX

Yssingeaux, le 10 avril 1883.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre de la justice et des cultes a décidé que M. Souvignet (Auguste), vicaire d'Yssingeaux, cesserait de recevoir le paiement de l'allocation attachée à son titre, à partir du 1er mai prochain, s'il n'était déplacé avant cette époque.

Je vous prie de vouloir bien notifier cette décision à l'intéressé.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Sous-Préfet,
Signé : Magnon,

Pour copie conforme, notifiée à M. Souvignet, vicaire.
Yssingeaux, le 11 avril 1883.

Le Maire,
A. Dubreuil.

(Cachet de la Mairie).

Honneur à ces martyrs du devoir ! Honneur à ces prêtres qui sacrifient tout à leur conscience !

Ils sont plus de deux mille qui subissent ces rigueurs et nos tyranneaux se croient triomphants. Ils croient par ce moyen pouvoir vaincre et ils ne recueillent que le mépris ; leur arme c'est la *lâcheté*.

Nous savons pourquoi on ne veut pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat : On veut avoir entre les mains les ressources nécessaires pour faire fortune en supprimant le chapitre de ses dettes.

Voilà le but de nos autocrates à courte vue.

Mais de combien de respect, de vénération, sont entourées ces nobles victimes de l'arbitraire et nous sommes heureux de pouvoir en citer un exemple entre mille, en reproduisant la lettre suivante, écrite au nom des catholiques de la Haute-Loire, et signée d'un des noms les plus honorables de ce département.

Ce mardi, 17 avril 1883.

Monsieur l'Abbé,

Ma mère et moi avons hâte de vous adresser nos sincères compliments sur la distinction dont la République, et le maire d'Issingeaux aidant, vous ont honoré.

La persécution ne frappe, en les honorant, que ceux qui ont su s'élever par leur mérites et leurs vertus.

De l'avis de tous ceux qui ont été assez heureux pour vous connaître, c'est-à-dire vous apprécier, la première palme décernée au plus méritant vous revenait comme un droit, et bien heureux et fiers seront les amis avec lesquels vous voudrez bien partager les suites pécuniaires d'une aussi flatteuse disgrâce.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, avec l'expression de mes sentiments de respect et de haute considération personnels ceux que ma mère me charge de vous transmettre.

Vicomte Georges de Choumouroux.

Conférence à Vaise

Hier, à une heure, devant un auditoire de plus de cinq cents patrons et ouvriers, dans la grande salle de l'école libre de Vaise, M. Chomel, magistrat démissionnaire, avocat à la Cour d'appel, faisait une très intéressante conférence sur la question sociale.

La séance était présidée par M. Debanne, bien connu dans le monde catholique de Lyon et dont l'éloge n'est plus à faire ; en quelques mots, il expose que l'antagonisme des patrons et des ouvriers, qui constitue, à proprement parler, la question sociale, provient de l'oubli que les uns et les autres ont fait de leurs devoirs, et que l'union ne se fera entre les capitalistes et les travailleurs que par la renaissanee de l'esprit chrétien. Puis il donne la parole à l'orateur, dont nous allons essayer de résumer le discours :

Le récent procès des anarchistes, dit M. Chomel, a été pour beaucoup un sujet de véritables révélations ; mais, pour les hommes qui étudient depuis plusieurs années les questions sociales, il ne leur a causé aucune surprise : lorsqu'on bouleverse les principes religieux et moraux ; lorsqu'on en vient à nier l'existence de la vie future et de l'immortalité de l'âme ; lorsqu'on admet l'athéisme en religion, on peut bien soutenir la théorie du communisme en économie et celle de l'anarchisme en politique.

Les anarchistes, après tout, n'ont rien inventé comme théoriciens ; ils ont simplement fait l'application brutale, mais logique, de la célèbre maxime : « Ni Dieu ni maître, » formulée bien avant eux.

L'ennemi à la destruction duquel tendent les efforts de toutes les doctrines socialistes, c'est le capital.

— Le capital et le travail, telles sont les deux puissances dont l'antagonisme cause la crise actuelle, et pourtant le capital et le travail qui ont existé depuis que l'homme a eu des instruments et a pu épargner, ont été longtemps unis dans une harmonie bienfaisante qui a produit les plus magnifiques résultats. Sans rechercher trop loin dans le passé un enseignement pour l'avenir, contemplons cette magnifique époque de la Renaissance, durant laquelle l'industrie française acquit une si grande renommée ; les émaux de Limoges, les tapisseries des Gobelins et d'Aubusson, les soieries de Lyon étaient célèbres alors ; tandis que le génie païen, rajeuni et vivifié sous le souffle de l'émotion chrétienne, élevait ces monuments magnifiques qui sont encore la gloire de notre pays, de notre belle cité lyonnaise. — Quel était donc alors le principe de l'organisation du travail ? Le système corporatif si admirable, si chrétien, et que Pommier, rédacteur en chef de la *Décentralisation*, a exposé dernièrement avec des détails charmants et une nouveauté d'aperçus très remarquable.

La Révolution emporta les corporations.

Aujourd'hui les développements de la grande industrie ne permettent plus de les rétablir, mais du moins nous pouvons essayer d'appliquer et de façonner à nos mœurs nouvelles leur principe fondamental : l'association chrétienne, ayant la charité comme moyen, l'honnêteté comme but, et pour résultat, le magnifique développement industriel et artistique dont nous avons parlé plus haut.

Maintenant, la charité a été remplacée par la libre concurrence, c'est-à-dire l'écrasement du faible par le fort, et l'honnêteté par le succès qui justifie toutes les fraudes ; quant aux résultats, ils n'ont pas été brillants, si l'on en croit les plaintes qui s'élèvent du camp des patrons, comme de celui des ouvriers.

Le patron, disent les théoriciens modernes, partisans de cette fameuse liberté du travail, ne doit rien à ses ouvriers en dehors du salaire ; et l'ouvrier a payé son tribut au patron quand il lui a donné son travail. La concurrence est illimitée, ajoutent-ils, et les bras de l'ouvrier sont une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande : de sorte que le mauvais maître exploite l'ouvrier en le payant le moins cher possible dans les moments de chômage ; et celui-ci s'en venge en se mettant en grève quand il y a surabondance de commandes. Tout le monde y perd, mais le travail est libre, et la concurrence aussi, ce qui est l'essentiel assurément. A cette situation déplorable au point de vue moral et économique, quels remèdes a-t-on apportés ? Jusqu'à présent aucun d'effic ace.

L'orateur expose alors avec beaucoup de verve les rêveries de Babœuf, Saint-Simon, Fourier, Enfantin, et les pitoyables résultats obtenus à la New-Harmony. Les anarchistes sont plus pratiques et veulent en finir avec le capital par le pétrole et la dynamite, c'est le dernier mot de la science sociale qui inscrit les droits de l'homme sur les plis de son drapeau, oubliant qu'il a aussi des devoirs et que la pratique de l'honnêteté est la véritable source de toutes richesses.

C'est à cette dernière pensée que s'arrête l'orateur, en annonçant qu'il la développera dans une prochaine conférence, à laquelle nous souhaitons tout le succès, et tous les applaudissements que celle-ci a obtenus.

M. Debanne remercie le conférencier et lève la séance en invitant les assistants à signer une pétition qui tend à obtenir du Parlement l'organisation de syndicats professionnels mixtes, de patrons et d'ouvriers, aptes à exercer tous les droits d'une personne morale. Ajoutons, pour terminer, que cet amendement destiné, s'il est voté, à produire les meilleurs résultats économiques et sociaux, est l'œuvre de nos amis de la droite.

Roger Dutreuil.

M. Louis Veuillot

Quinze jours se sont écoulés depuis que les journaux de la capitale nous ont appris la mort du vieux lutteur catholique. Mais Louis Veuillot est de ceux dont il n'est jamais trop tard de parler. Parlons-en donc encore.

Notre intention n'est point de donner ici une biographie du grand polémiste ; nous voulons seulement jeter quelques notes pour faire connaître à ceux qui l'ignorent ce qu'était cet athlète sur qui se sont acharnées l'injure et la calomnie. Du reste, la tâche de ceux qui écriront la vie de Louis Veuillot sera singulièrement facilitée par l'œuvre même de l'écrivain ; il a semé à travers ses livres des souvenirs personnels qui ne sont pas un des moindres charmes de ces pages magistrales.

Louis Veuillot naquit en 1813 à Boynes (Loiret). Les parents étaient pauvres, mais durs au labeur ; ayant amassé une petite fortune, ils eurent la tristesse de se la voir enlevée par la mauvaise foi d'un négociant dépositaire de leurs économies. Ils vinrent alors à Paris, ce Paris où se cachent tant de misères. Louis Veuillot avait alors cinq ans. Quand il fut plus âgé, on l'envoya à l'école mutuelle. « Partageant le sort des enfants du pauvre dans ce qu'il a de plus mauvais, dit-il lui-même, je n'eus point le bonheur d'aller à l'école des frères. Ma mère nourrissait contre ces bons religieux les préventions que l'on répand dans le peuple, aveuglé et trahi jusqu'à ne plus comprendre la charité. »

De l'école mutuelle, l'enfant passa dans une étude d'avoué, l'étude de M. Germain Delavigne, frère de l'auteur des *Messéniennes*. Ce fut là qu'il fit son éducation littéraire, car, chose singulière, cette étude entendait beaucoup plus de dissertations sur la littérature que sur le droit. On était alors en pleine querelle des classiques et des romantiques, et Dieu sait si les tenants de chaque parti étaient acharnés. Aujourd'hui, on a quelque peine à comprendre ces luttes d'esprit ; on les a remplacées, avec moins d'avantages, certes, par les discussions politiques, plus âpres et moins fécondes en résultats.

La Révolution de juillet arriva sur ces entrefaites. Ceux qu'elle porta au pinacle n'eurent pas beaucoup de temps à chanter leur victoire : « Débordés aussitôt que vainqueurs, et se voyant près d'être écrasés par l'édifice qui croulait sous leurs coups, les bourgeois effarés appelèrent de toutes parts au secours ; ils fondèrent partout des journaux pour combattre cette liberté de la presse dont ils s'étaient servis pour dévorer une dynastie et qui les dévorait. N'ayant sans doute ni assez de têtes, ni assez de cœurs pour se défendre eux-mêmes, ils prirent des journalistes où ils en purent trouver : il leur fallut accepter des enfants comme défenseurs de l'étrange ordre social qu'ils venaient d'établir. Oui, ces ogres d'une monarchie et d'une religion se laissèrent en plus d'un lieu guider par des enfants, dans le pêle-mêle qui suivit leur triomphe. Du reste, attaquants, attaqués, se valaient bien : la justice divine fut impitoyable dans le jeu vengeur qu'elle fit de tout cela. Pour moi, j'avais eu la foi de mes besoins, j'eus aisément celle de mes intérêts. Sans autre préparation, je devins journaliste.

Je me trouvai de la résistance ; j'aurais été tout aussi volontiers du mouvement, et même plus volontiers. C'est un aveu dont je ne refuse pas l'ignominie, je veux bien publier que c'est la religion seule qui m'a fait comprendre le véritable honneur, et qui m'a rétabli dans ma dignité. »

C'est ainsi que Louis Veuillot à dix-neuf ans fit ses débuts dans le journalisme. A Rouen d'abord, à Périgueux ensuite, il montra bien vite ce qu'il valait : à vingt ans, il rédigeait en chef le *Mémorial de la Dordogne*. En 1837, il revint à Paris défendre la politique de M. Guizot. L'année suivante, eut lieu ce voyage à Rome qui décida la conversion de l'écrivain. Louis Veuillot en a fait l'histoire dans *Rome et Lorette*, véritable chef-d'œuvre qui, après un demi-siècle, n'a rien perdu de son intérêt.

Ce fut en 1840 que Louis Veuillot entra définitivement à la rédaction de l'*Univers*, et dès les premiers articles qu'il y donna, on reconnut que ce journal allait forcer l'incrédulité à compter pour quelque chose l'opinion catholique. Il sacrifiait pour la tâche ingrate du journaliste chrétien une position de chef de bureau au ministère de l'intérieur, avec appointements de huit à neuf mille francs. Ses appointements à l'*Univers* furent fixés à peu près au tiers, mais on l'avertit en même temps qu'ils ne lui seraient peut-être pas payés. M. Veuillot n'hésita pas : combien d'autres eussent montré moins d'empressement !

Pour juger le journaliste catholique, nous cédons la parole à un juge d'une indiscutable compétence, à M. Alfred Nettement. Voici ce qu'il dit de Louis Veuillot : « Cet écrivain de tant de talent et de tant d'influence sort des classes populaires... C'est un rude chrétien, plein de foi et de zèle, mais aussi dur envers les autres qu'il l'est envers lui-même ; orateur éloquent au besoin, poète à ses heures, polémiste toujours, par-dessus tout grand pamphlétaire, puissant satirique, parce que ce Juvénal catholique n'a pas été élevé dans les cris de l'école, mais à l'école de la foi, et que ses hyperboles les plus violentes sont les cris d'une passion véritable qui frappe, flagelle à outrance les ennemis de son Dieu. »

Nous n'avons pas à rappeler ici toutes les causes soutenues brillamment par l'*Univers*, pendant ces quarante années, ni les tracasseries, ni la prison que sa franchise valut à son rédacteur en chef. La suspension atteignit plusieurs fois le journal. Pendant ses loisirs forcés, Louis Veuillot ne cessait pas de soutenir le bon combat.

Comme nous sommes obligés de nous borner, nous allons très rapidement enumérer les principaux ouvrages du grand polémiste catholique, car il a laissé mieux que des articles de journaux qui font aujourd'hui du bruit, et que le talent de leur auteur n'empêchera pas d'être oubliés demain. Au reste, qu'il écrive des articles ou des volumes, c'est toujours une bataille qu'il livre : « J'escorte l'Église, dit-il quelque part, la justice, la liberté, ces voyageuses divines, dans leur course à travers le monde, une plume à la main, comme on escorte un convoi précieux des pistolets à la ceinture. »

C'est ainsi qu'ont été écrits : *Les Pèlerinages de Suisse*, *Rome et Lorette*, *l'Honnête Femme*, *les Dialogues socialistes*, *les Libres Penseurs*, *les Nattes* et *la Petite Philosophie*, deux recueils délicieux réunis depuis sous le titre : *Historiettes et Fantaisies*, dans un desquels se trouve une nouvelle, *la Chambre nuptiale*, dont M. de Pontmartin a dit : « J'ai relu bien souvent ces dix adorables pages, et ce n'est jamais d'un œil sec que je suis arrivé à la dernière ligne : le roman chrétien a là son diamant. M. Veuillot n'aurait-il écrit que *la Chambre nuptiale*, je le reconnaîtrais pour un maître. »

Poursuivons notre énumération. On se souvient du bruit qui se fit autour du *Droit du Seigneur au moyen âge*, réplique à M. Dupin qui en demeura écrasé ; autour surtout de cette œuvre vengeresse qui s'appelle *les Odeurs de Paris*. Ceux qui sont touchés dans ce volume en garderont une marque indélébile..

Dans un autre genre, citons encore *Ça et là*, les *Parfums de Rome*, la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, en réponse au misérable livre de M. Renan, etc.

Et maintenant, pour terminer, nous dirons à ceux qui se plaignent de l'âpreté de M. Veuillot, de la rudesse de sa polémique : « Regardez quels sont les assaillants et quelles armes ils emploient, et dites si, quand on a un caractère viril, l'indignation ne monte pas au cœur en flots de lave. Alors si le talent vient à l'aide de cette indignation, pourquoi ne s'épancherait-elle pas et ne fustigerait-elle pas les insolents qui s'attaquent à ce qui nous tient le plus au cœur ?

Nous bondirions sur celui qui insulterait notre mère, et nous laisserions insulter l'Église qui est plus que notre Mère !

Soyons pleins de compassion pour ceux que l'erreur aveugle, mais ceux qui, froidement, haineusement, traîtreusement, viennent insulter les objets de notre respect, ceux que le raisonnement ne convaincra jamais, ceux surtout qui veulent entraîner leurs frères dans l'abîme, ne les plaignons pas, si la phrase vengeresse d'un polémiste comme Louis Veuillot, ce Voltaire catholique, les marque du fer rouge dont la trace ne s'efface pas. Ils n'ont ainsi que ce qu'ils méritent. Z***

Dom Bosco à la Guillotière

Le désir d'entendre la parole de Dom Bosco avait attiré, jeudi dernier, une assistance nombreuse et sympathique dans la grande salle du Patronage de N.-D. de la Guillotière, rue de Crémieu, 13. Nous avons dit ici même, il y a quelques mois, que, dans ce Patronage, sur le modèle de l'Œuvre salésienne, avait été fondée une Œuvre que nous nommions l'*Atelier chrétien* et qui a pris le titre définitif d'*Œuvre des ateliers d'apprentissage*. La visite de Dom Bosco à cette Œuvre avait pour but de lui donner la haute consécration de ses encouragements et de sa sympathie.

M. le vicaire général Richoud dont le dévouement aux œuvres est connu et apprécié, et qui ne perd jamais l'occasion de les soutenir de son autorité et de sa bienveillance avait bien voulu présider cette réunion.

Après un cantique chanté par ceux des enfants du Patronage auxquels leur travail avait permis de venir prendre part à cette fête, par les enfants de l'Œuvre du Jeudi et les apprentis de la maison, M. l'abbé Boisard, aumônier du Patronage et Directeur de l'Œuvre des Ateliers d'apprentissage, prend la parole.

Dans un aperçu très intéressant il fait l'historique de l'Œuvre des Patronages à Lyon, de ses débuts modestes et de ses améliorations successives. Les enfants arrachés à la rue, honnêtement amusés le dimanche, instruits par les cours du soir, placés chez de bons patrons, tout cela, c'était beaucoup sans doute, mais ce n'était point assez ; il fallait les arracher encore dans la mesure du possible à l'entourage mauvais de l'atelier, où le patron pouvait être bon, mais où les camarades étaient pervertis. C'était là un beau projet, mais quelles difficultés ne présentait-il pas ?

Cependant puisque les difficultés avaient été surmontées pour Dieu et par Dieu ailleurs, pourquoi, avec la grâce divine en serait-il autrement chez nous ? Alors que ces pensées s'agitaient en lui, M. l'abbé Boisard crut devoir aller à Turin chercher près de Dom Bosco les conseils, l'expérience dont il avait besoin. Il visita l'Œuvre salésienne, et il y admira ces deux points qu'il met en lumière : *la méthode préventive* qui prévient le mal pour n'avoir point à le punir, et la *piété* intime et vive qui sanctifie cette jeunesse par la pratique très habituelle des vertus et la réception fréquente des sacrements.

Quand il revint, fortifié de l'appui et des encouragements de Dom Bosco, les difficultés qui s'étaient d'abord dressées devant lui s'étaient aplanies ; il se mit à sa tâche avec courage, les âmes que Dieu sauvait à Turin n'avaient-elles pas des semblables à Lyon que Dieu voulait sauver aussi ? La bénédiction de Dom Bosco lui avait porté bonheur ; la Providence divine préparait les voies, et, le 15 octobre dernier, un atelier provisoire recevait les premiers membres de la nouvelle Œuvre.

Depuis des progrès ont été réalisés. Une chapelle plus grande rendue nécessaire par le nombre croissant des enfants, a été édifiée ; un atelier plus vaste a reçu les apprentis dont le chiffre s'est également élevé.

Le Patronage compte actuellement deux cents enfants, y compris les enfants de l'Œuvre du Jeudi et douze apprentis travaillent à l'atelier. C'est un commencement, il grandira car les cadres de l'Œuvre et l'esprit qui l'anime sont précisément ceux dont M. l'abbé Boisard a vu le plein épanouissement à Turin.

« L'*apprenti*, dit en terminant M. l'abbé Boisard, a dit ce que l'Œuvre est à Lyon ; ce qu'elle doit être, ce qu'elle sera avec la grâce de Dieu et le généreux concours des Lyonnais, le Maître va l'enseigner. »

Les applaudissements chaleureux qui accueillent cet exposé prouvent à l'orateur l'intérêt avec lequel il a été écouté. Mais le silence se rétablit promptement lorsque Dom Bosco se lève à son tour, et dans un langage pittoresque adresse son appel en faveur d'une Œuvre placée en quelque sorte sous son illustre patronage.

« Les enfants, dit-il en commençant sont les délices de Dieu, » et il établit la nécessité de maintenir l'enfance dans cet état vertueux qui lui vaut les complaisances divines.

Du point de vue religieux passant au point de vue social, il peint les dangers qui menacent la jeunesse abandonnée aux suggestions des mauvaises doctrines sans la protection morale dont elle a besoin. « Si la jeunesse est mauvaise, dit-il encore, mauvaise sera la société. » Il faut donc, pour travailler au salut de la société, travailler à la sauvegarde morale de la jeunesse en secondant de toutes ses forces les Œuvres qui sont établies dans ce but.

« Le salut de la société, savez-vous où il est ? Il est, Messieurs... dans votre poche. Ces enfants que le Patronage, que l'Œuvre des Ateliers accueillent, attendent votre aide, attendent vos secours. Si vous les leur refusez, si vous laissez ces enfants devenir victimes des théories communardes, ces biens que vous leur refusez aujourd'hui ils viendront vous les demander un jour, non plus chapeau bas, mais le couteau sur la gorge, et peut-être avec vos biens vous demanderont-ils votre vie. »

Dom Bosco termine en disant : « Si la charité des Lyonnais s'étend jusqu'aux œuvres de Turin, elle ne saurait manquer aux œuvres lyonnaises. Que je parte d'ici, ajoute-t-il, avec l'espérance que cette Œuvre si bien commencée continuera et progressera, et que la protection des gens de bien ne lui fera pas plus défaut que les bénédictions de Dieu. »

Après la conférence, l'assistance, sur l'invitation de M. le vicaire général Richoud, se rendit à la chapelle où la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée par Dom Bosco.

Le vénérable prêtre reçut ensuite en audience particulière quelques privilégiés. Admis à cet honneur, nous revînmes sur ce qui avait été le sujet de la Conférence, c'est-à-dire sur les Œuvres de jeunesse, de patronage, d'atelier. « Ce sont des Œuvres, nous dit Dom Bosco, que ne sauraient trop soutenir, je ne dis pas seulement les catholiques, mais tous ceux qui ont quelque souci de la moralité de l'enfance. Les *humanitaires* y doivent porter autant d'intérêt que les chrétiens. C'est surtout par elles que l'on pourra exercer une influence heureuse sur l'avenir de la société. »

Nous conserverons pieusement ces paroles d'un apôtre de la jeunesse ouvrière, et après lui nous dirons à tous ceux qui voudront entendre notre faible voix : « Au nom de la société, au nom de l'avenir, au nom de la religion, maintenons, développons, soutenons de tout notre pouvoir les Œuvres où la jeunesse vient chercher les préservatifs contre la corruption, et se retremper aux sentiments qui font les hommes vaillants et les nations prospères. X.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

SALON DE 1883

Avant de dire adieu à nos nombreux lecteurs qui se sont montrés si bienveillants pour mon modeste ramage sans connaître mon plumage, je jette un coup d'œil rétrospectif sur l'Exposition des Amis des Arts.

Je ne puis quitter la plume de critique sans dire un mot de cet excellent Jubien qui serait le premier des pastellistes, si la renommée capricieuse comme les jolies femmes daignait descendre de l'Olympe, le prendre par la main et le conduire devant chacun des membres de la commission exécutive des Amis des Arts, qui sont tous affectés d'une antipathie nervo-systématique contre le pastel.

Cette année, Jubien a exposé deux crayons, le citoyen Gailleton, maire de Lyon et son fidèle Achate, le citoyen Bonnet, que l'on qualifie dans le livret de chef des bureaux de la mairie centrale et qui n'est au fond que le pro-maire de Lyon.

Quelle drôle d'idée a eue Julien d'exposer ces deux personnages municipaux, l'un à la face patibulaire, et l'autre au type judaïque ; il me semble que dans le troupeau des hommes de la municipalité, il aurait pu trouver si non des Apollon, tout au moins des Hercule ; il y avait Chapitet, le Quasimodo scolaire, ou Chéron, le désespoir des tramways.

J'ai su l'énigme de tout cela et comme personne ne m'a supplié à genoux de garder le secret ; voici ce qui va se passer.

Jubien va faire construire tout près du diorama lyonnais un atelier gigantesque, qui empêchera Appian de dormir, et là, il va installer une exposition de tableaux au crayon, et à son crayon, représentant tous les hommes importants de Lyon, sans être illustres.

Je lui ai demandé très modestement si j'y serais : il m'a répondu fort aimablement que cela dépendrait de mes coups de plume.

Je crois donc pouvoir attendre de sa reconnaissance d'être pendu..... en effigie seulement.... dans son atelier.

Je terminerai par quelques lignes sur la sculpture.

Toujours bizarre dans les idées et original dans la conception, M. Arthur de Gravillon ; il faut le voir, une seule fois, avec le nez de Jordan qu'il porte avec orgueil, les cheveux flottants au gré de la rose des vents, marchant du pas d'un individu qui aurait cinquante roquets qui en voudraient à ses mollets, pour deviner l'artiste qui manie encore mieux le marteau et l'ébauchoir que le pinceau. Il a envoyé au Salon le *Petit Chaperon Rouge* et *Bonsoir !* une fillette assise qui dit adieu à son polichinelle ; je n'enverrai pas mes chaises de cuisine chez M. de Gravillon pour les laver ; il a un curieux procédé pour les blanchir.

Dans la grande salle, deux bustes de Pagny.

Mme B., dont le marbre a rajeuni les cinquante printemps, et tout en face, la regardant avec des yeux éteints, le docteur Chossat, de Genève, décoré de la Légion d'honneur, pest ! le buste, sans doute, destiné à un hôpital ou à une salle de clinique.

On ne peut placer ailleurs l'effigie d'un médecin.

Comme *Vercingétorix* de M. Pascal, qui ouvre une vraie bouche de four, pour dire à César son *finis Galliæ*, je ne crierai pas *urbi et orbi* que c'est la fin de mes articles sur le Salon.

Je donnerai aux artistes rendez-vous pour l'an prochain et demanderai à nos lecteurs de continuer toutes leurs sympathies au journal l'*Éclair*.

Ils me retrouveront fidèle à mon poste.

Avant de terminer, je prierai la Société des Amis des Arts, qui ignore encore où, l'an prochain, elle élira domicile, de vouloir bien nous envoyer l'adresse de son nouveau logis.

Elle a pris la mauvaise habitude de monter chaque année d'un étage.

Prions les dieux que l'an prochain, nous ne soyons pas obligés de réclamer un ascenseur.... pour les dames.

DE LAPALETTE.

Tribune des Œuvres

RÉUNION DES ŒUVRES A SAINT-JEAN

Dimanche soir, à sept heures, la fête du Patronage de Saint-Joseph réunissait sous les voûtes de notre antique cathédrale les Œuvres d'hommes de notre ville. M. l'abbé Cinquantin, curé de Grand'Croix, a adressé à l'assemblée un discours dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une sèche analyse.

L'orateur avait pris pour texte ces paroles de l'apôtre Saint-Paul : « La charité du Christ nous presse. »

Deux seuls sentiments, dit-il, peuvent grouper les hommes : la haine et l'amour. La haine, nous connaissons ses œuvres ; tous les jours, nous en sommes les témoins. Elle possède une armée nombreuse, une hiérarchie savamment organisée. L'armée de l'amour, elle, ne compte qu'un petit nombre de soldats. Est-ce donc à dire qu'elle doive être vaincue ?

L'histoire nous montre dans le passé le monde livré à une corruption générale que, Dieu merci, nous n'avons point encore atteinte. Tout semblait prêt à s'abîmer dans le chaos d'une immoralité sans frein et sans limites. Soudain, le Christ paraît, l'homme de l'amour. Son exemple, ses préceptes créent une race nouvelle, la race des saints, des vaillants, des forts. Cette race n'était point la plus nombreuse, et néanmoins elle a renouvelé le monde. L'amour a triomphé de la haine. Il en sera de même encore, mais il nous faut continuer cette race des forts, cette race des saints, qui arrache le triomphe à force d'héroïsme.

Ici l'orateur rappelle l'histoire de ce prêtre alsacien qui pendant la guerre s'offrit en remplacement d'un malheureux otage de sa commune, père de cinq enfants et qu'on allait fusiller. L'offre avait été acceptée, et le prêtre allait être passé par les armes si un officier supérieur, informé du fait et touché d'un tel dévouement n'eut fait grâce à tous les otages en faveur du héros. L'amour avait triomphé de la force. M. l'abbé Cinquantin termine par cette belle péroraison que nous reproduisons de mémoire : « Avez-vous été témoins, Messieurs, d'une bataille ? Représentez-vous une troupe de braves, cernée par des forces supérieures. L'officier qui commande est là, sous le feu, pâle de cette émotion dont ne saurait se défendre celui qui, en un pareil moment, sent battre dans sa poitrine l'âme même de sa patrie. La mitraille passe, ouvrant dans la masse humaine une horrible trouée. « Serrez-les rang ! » commande l'officier et les rangs se ressèrent aussi souvent qu'il le faut, et la petite troupe n'est pas vaincue tant qu'au-dessus d'elle, le drapeau étend ses plis, tant que sa hampe est tenue par une main, fût-elle ensanglantée ! Messieurs, la mitraille de l'impiété passe au travers des forces chrétiennes. Serrez vos rangs ! tenez haut et ferme votre drapeau ; tant que ses plis flotteront au-dessus de vos têtes, vous ne serez pas vaincus ! » A. B.

ŒUVRE DES CERCLES

Dimanche prochain, 22 courant, à cinq heures, dans l'église de Saint-François, sera donné par le R. P. DESCAMPS un sermon sur l'Œuvre des *Cercles catholiques d'ouvriers*.

Ce sermon sera suivi d'une procession formée de tous les membres de l'Œuvre et d'un salut solennel avec chants exécutés par le chœur des dames de la paroisse.

Une quête sera faite au profit de l'Œuvre.

Qu'est l'Œuvre des Cercles?

L'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a été fondée à Paris le 21 décembre 1871, pour combattre la Révolution au cœur du peuple, en opposant aux doctrines subversives et aux enseignements funestes les saintes leçons de l'Evangile, à la négation athée l'affirmation catholique, et en conviant tous ceux qui ne veulent désespérer ni de la France ni d'eux-mêmes à se rencontrer sur le terrain de la vérité catholique, le seul où les mains puissent s'unir et les cœurs se comprendre.

L'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a pour BUT le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière: pour PRINCIPES les définitions de l'Eglise sur ses rapports avec la société civile, et pour FORME le Cercle catholique d'ouvriers.

Elle affirme la distinction entre la classe élevée à qui Dieu a donné en partage la naissance, les richesses, les talents, l'influence sociale, et la classe inférieure, privée de ces divers avantages. Mais si elle proclame ce fait providentiel, c'est afin d'en déduire pour la première le devoir de faire servir au bien de la seconde la surabondance des dons qu'elle a reçus, c'est-à-dire le devoir d'exercer le patronage chrétien: principal moyen de restaurer l'ordre social.

Elle se place sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les évêques de France.

Elle fait acte de foi, de fidélité et de soumission à notre sainte mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui peut seule donner la vie, la fécondité, la durée et la force.

Les membres sont unis par un lien religieux.

L'Œuvre et ses membres sont consacrés au Sacré Cœur de Jésus.

CONCERT DE LA MAITRISE DE LA PRIMATIALE

Le Petit Séminaire de Saint-Jean donnera son Concert annuel jeudi 26 avril, à trois heures, dans la grande salle des Fêtes, au Pensionnat des Frères Lazaristes, 24, montée Saint-Barthélemy, sous la présidence de S. E. le Cardinal.

Voici les principales raretés musicales qui seront entendues dans cette solennité, qui attire chaque année un nombreux et sympathique public :

1° Un extrait assez important de l'Oratorio des *Macchabées*, d'Ant. Rubinstein, oratorio exécuté plusieurs fois en Allemagne, mais qui ne l'a pas encore été en France.

2° Un chœur d'enfants Israélites, de *la Chaste Suzanne*, d'Hip. Monpou.

3° La grande marche, avec chœurs, du *Thannhauser*, de Richard Wagner: elle n'a jamais, croyons-nous, été chantée à Lyon.

4° *Une Chasse* de Mendelssohn, solo, accompagnée d'une fanfare de quatre cors.

5° *Une bluette*, chorale d'un auteur anglais, M. Shaw : *Printemps et Automne*.

6° *Le Cor enchanté d'Obéron*, de Hummel, concerto pour piano et orchestre, exécuté par M. Paul Trillat, organiste de la Primitiale, ainsi que les pièces pour clavecin, violon et violoncelle de Rameau.

7° Un fragment intéressant : Les dernières Persécutions, du *Jugement dernier* (1796), de R. Schneider, oratorio qui fait pressentir les chefs-d'œuvre plus modernes des grands maîtres.

8° Enfin toute la partie vocale de *Rosemonde*, de Schubert, solo baryton, chœurs d'hommes, chœurs généraux, une des plus pittoresques compositions de l'auteur populaire des Lieders.

CONCERT DES PATRONAGES

On annonce pour le vendredi 27 avril, à huit heures du soir, dans la grande salle, avenue de Noailles, 55 et 57, une solennité musicale qui ne peut manquer d'attirer un grand concours de spectateurs, amateurs de bonne musique et désireux en même temps de participer à une œuvre de charité d'un caractère éminemment intéressant et philanthropique. Nous voulons parler de l'Œuvre des Maisons de Patronage pour les Apprentis.

Le programme de cette soirée est des plus attrayants.

Dans la partie vocale, M. Georges Pitter, le spirituel chanteur de genre si connu à Paris, et Mlle Poujet, dont la voix sympathique est justement appréciée des dilettante lyonnais, se feront applaudir.

Dans la partie instrumentale, nous entendrons un violoncelliste de Paris très distingué, violoncelle solo de l'Opéra, M. Jules Loeb et la gracieuse virtuose aimée des lyonnais, Mlle Marie Duport dont le jeune talent de violoniste sait tenir en haleine son auditoire charmé. Enfin, M. Forestier et l'Union chorale, sous l'habile direction de M. Ribes, veulent bien prêter le concours de leur talent à cette fête musicale,

Nous ne doutons pas d'un Concert offrant de tels éléments de réussite, et nous prédisons aux organisateurs dévoués et intelligents une recette digne de leurs charitables efforts.

Le Piano d'accompagnement sera tenu par M. Forestier.

Prix des places : 5 francs.

NOTA. — On peut s'assurer des places réservées en faisant numéroter ses billets *au Secrétariat, 7, rue des Augustins*, de midi à quatre heures, moyennant un supplément de 2 fr.

On peut se procurer des billets chez les marchands de musique.

BULLETIN FINANCIER

L'agitation tend à devenir de plus en plus l'état normal de la Bourse.

Ce qui contribue à prolonger cette situation, c'est, d'un côté, comme nous l'avons déjà dit, l'embarras du Trésor, et, de l'autre, l'irrésolution de nos ministres qui ne savent plus à quel saint se vouer.

Ils ont tellement puisé dans le sac, qu'ils ont fini par en trouver le fond, mais ils ont tellement peur de se compromettre et de tomber sur la question de l'emprunt ou de la conversion, qu'ils font tous leurs efforts pour faire accroire au public que l'un et l'autre sont renvoyés aux calendes les plus grecques.

Nous avons le regret de le dire, mais leurs démentis officiels ou semi-officiels ne trouvent absolument aucun crédit.

La semaine passée, nous avons parlé des trucs employés en Espagne pour arriver à équilibrer le budget même ordinaire. Ils ne sont pas précisément faits pour encourager les porteurs de rentes. Mais ce n'est pas la seule puissance dont la situation financière laisse à désirer. Qu'on en juge plutôt :

Le Portugal consacre 53,97 0/0 de ses recettes au service de sa dette, la Hongrie, 42 0/0 ; la Russie, 30 0/0 ; la Belgique, 29,66 0/0 l'Autriche, 28,32 0/0 ; l'Angleterre, 25,50 0/0 ; la Norwège, 14.30 0/0, et la Suède, qui est la puissance la moins obérée, 12,60 0/0.

Un particulier qui serait dans la situation de la plupart des États de l'Europe ne tarderait pas à faire faillite.

Le marché des valeurs de Crédit, est sensiblement le même que la semaine passée.

Le bruit avait couru que les actionnaires de l'*Union nouvelle*, étaient appelés à se réunir le 28 avril, en Assemblée extraordinaire, pour se prononcer sur un projet de dissolution anticipée de la Société et d'absorption par la Banque d'escompte ; l'*Union* nous écrit que ces bruits sont fondés et que c'est le plus sûr moyen de sauvegarder l'intérêt des actionnaires. Nous le croyons fermement. Ainsi-soit-il.

Nous parlons généralement peu des valeurs d'assurances, parce qu'il y a peu de choses à dire.

Les transactions sont excessivement rares et se font ordinairement en baisse sur la semaine précédente.

Les directeurs des principales Compagnies, viennent de s'apercevoir paraît-il, du danger que faisait courir à l'existence de ces Sociétés l'abaissement indéfini du tarif des polices et ils vont prendre des mesures pour les ramener à un taux raisonnable. Il s'en fait joliment temps ! Mais comme la plupart des polices consenties embrassent une période de dix ans, elles continueront, longtemps encore, à peser lourdement sur les bénéfices annuels.

Le marché des valeurs minières, a été atteint par une baisse que rien ne faisait prévoir et qu'à notre avis rien ne justifie. Les expéditions continuent à être aussi brillantes que par le passé.

L'assurance avec laquelle le syndic des créanciers de l'Union générale, M. Heurtey, a annoncé qu'il allait réclamer aux détenteurs actuels et, à leur défaut, aux anciens porteurs la libération des actions de cette Société a généralement produit une mauvaise impression.

Ceux qui ont vendu à temps ne comprennent pas qu'on puisse les inquiéter encore pour des valeurs qu'ils n'ont plus.

En cédant leurs titres, ils ont cru les céder avec leurs obligations et leurs privilèges, comme les acquéreurs ont cru les prendre avec leurs charges et leurs avantages.

Si les preneurs ont mal dirigé leur barque, c'est tant pis pour eux, ils n'en sont pas responsables.

Quant à garantir des dépôts qui n'étaient pas faits, quand ils quittèrent le vaisseau, ils ne s'y croient pas davantage obligés. C'était aux déposants à s'informer de la solvabilité de leurs dépositaires.

Voilà comment parlent les actionnaires du temps où l'Union était sage ; c'est aussi ce que dit la raison et le bon sens ; mais il y a la loi de 1867, et la loi de 1867 donne à M. Heurtey, le droit d'agir ainsi.

Si c'est là le sens littéral de la loi, nous avons de la peine à croire que c'en soit également l'esprit. Toujours est-il qu'elle n'est pas ou qu'elle n'a pas toujours été interprétée de cette manière.

Ainsi, il est des Sociétés qui se réservent le droit de refuser le nouvel acquéreur, ou qui stipulent dans leurs statuts que les souscripteurs seront responsables pendant deux ans de tous les versements à faire.

Mais ces réserves sont absolument inutiles et superflues, s'il est absolument sûr, comme le prétend M. Heurtey, que les premiers souscripteurs restent engagés, jusqu'à la libération entière desdites actions.

En outre, il est encore admis, que les titres sont généralement libérés, vis-à-vis du souscripteur, par les deux premiers versements, s'il s'agit de titres émis au taux nominal de 500 fr. Ce n'est plus alors la *personne* qui doit, c'est le *titre*.

Toutes ces raisons nous portent facilement à douter des droits que s'octroie ainsi, *sans baragouiner*, le syndic de l'Union générale.

Nous avons lu dans la *Bourse lyonnaise* un article signé de M. Andrieux père, qui nous a légèrement surpris. D'après lui, M. Heurtey a eu tort de s'adresser aux détenteurs actuels par la raison qu'ayant été décavés pour la plupart par la débâcle, ils ne pourront que difficilement opérer les versements appelés ; tandis que s'il s'était adressé aux premiers qui n'ont rien perdu, il aurait éprouvé beaucoup moins de difficultés.

Nous en convenons. Il est généralement admis, en effet, que celui qui a de l'argent peut plus facilement en donner que celui qui n'en n'a pas. Mais de ce qu'il pourrait le faire, s'ensuit-il qu'il y soit obligé ? C'est ce que Andrieux père a oublié de nous démontrer. Il serait tout à fait drôle, par exemple, de faire payer à ceux qui n'y sont pour rien les fautes des spéculateurs dont les folies ont amené la débâcle.

L. R.

VARIÉTÉS

(Voir notre n° du 7 avril.)

Ancien Noviciat des PP. Capucins à Lyon

Sur cette pierre était gravée cette inscription : à sa dotation.

D. O. M.
ANNA SEMPER AVGVSTA FRANCIÆ
ET NAVARRÆ REGINA CHRISTIANISSIMA, HVNC
PRIMARIVM LAPIDEM IN FVNDAMENTVM HVIVS
ECCLESIÆ SVB NOMINE S. ANDREÆ APOSTOLI
ÆDIFICANDÆ A R. D. NICOLAO MENARD VICARIO
GENERALI BENEDICTVM VOLVIT COLLOCARI
IN SVÆ PIETATIS ET BENEVOLENTIÆ ERGA ORDINEM
CAPVCINORVM S. FRANCISCI ÆTERNVM MONVMENTVM
ANNO DOMINI M.DC.XXVIII DIE XXI APRILIS
VRBANO SVMMO PONTIFICE. LVDOVICO XIII
FRANCORVM ET NAVARRÆ REGE. CAROLO MIRON
LVGDVNENSI ARCHIEPISCOPO. CAROLO DE NEVFVILLE
EIVSDEM PROVINCIÆ PROREGE. N. TVRQVAM IVSTITIÆ
PRÆPOSITO MERCATORVM. PETRO SEVE PRAESIDE
LVDOVICO BROQVIN, DANIELE PERRIN, GONINO
DEBOVRG, BENEDICTO DVPOMEY CONSVLIBVS
NEC NON ANDREA COSTE IN CVIVS BENEFICENTIÆ
GRATIAM HÆC ECCLESIA D. ANDREÆ DEDICATVR.

Cette église fut consacrée sous le vocable de saint André patron du fondateur de ce monastère, le 25 avril 1635, par Jean de Nucheze, évêque de Châlons.

Le tableau du maître-autel représentait Jésus sur la Croix Notre-Dame, saint Jean, saint André et saint François, peint par le Blanc.

On y voyait une belle chapelle sous le vocable de Notre-Dame de la Vierge, qui était toute garnie de marbre en relief[1].

Ces religieux possédaient dans leur église le corps de saint Claude martyr.

Au-dessus de la porte de l'église, était la statue de saint André, faite par Martin Hendrecy, Liégeois[2].

Les capucins furent des premiers qui exposèrent leur vie au service des pestiférés, lors de la peste qui désola Lyon en 1628 et 1629. Elle se manifesta aux portes de notre ville à la fin du mois de juin ; quelques soldats l'y avaient apportée en revenant d'au delà des Alpes. Le village de Vaux éprouva les préludes de sa fureur ; ils furent terribles.

Deux religieux capucins s'y rendirent le premier jour d'août. Renfermés avec les pauvres villageois auxquels tout commerce extérieur était interdit, ils manquèrent de tout, de pain même, et succombèrent au bout de quelques jours. Les capucins, heureux d'avoir fourni les premières victimes à la charité, prodiguèrent leur vie dans la paroisse de Saint-Paul et à l'hôpital des pestiférés de la quarantaine. Sept d'entre eux périrent victimes de leur dévouement[3].

Louis XIII, qui fit son entrée à Lyon, le 16 septembre 1639, prit son logement dans l'abbaye d'Ainay ; le surlendemain (dimanche), il communia des mains de Pierre de Villiars, archevêque de Vienne, et vint entendre Vêpres dans l'église du noviciat des capucins[4].

En 1656, ce monastère possédait quarante religieux, sous la conduite du R. P. Calliste de Lyon, gardien[5]. Leur nombre a peu varié, car en 1790, époque de la suppression de ce monastère, on y comptait encore quarante religieux, qui avaient alors pour gardien-ex-Provincial, le R.-P. Bruno Benoît[6].

Il existait, dans le seizième siècle, une rue appelée Vaneret, du nom de celui qui l'avait ouverte, à peu près à la même place où a été tracée depuis la rue des Capucins. Elle fut close quelque temps après, parce que le percé de la rue Vieille-Monnaie et l'établissement des couvents des Capucins et des Ursulines la rendirent inutile[7].

Le monastère des capucins fut vendu par la Révolution, ainsi que l'église qui fut transformée en théâtre connu sous le nom de théâtre de la Gaîté, puis démolie en 1808. On a construit sur son emplacement et sur celui du monastère, des maisons particulières, et percé plusieurs rues dont une en porte le nom.

E. R.

[1] Jean de Bombourg. *Recherches curieuse*, etc., *avec un petit Recueil des plus beaux tableaux*, etc., p. 105 et 106.
[2] Ménestrier, *Manuscrit sur les ouvrages de sculptures de Lyon*, etc.
[3] Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, années 1628 et 1629, p. 221 et suiv.
[4] Péricaud, *Notes et documents*, etc. année 1639, p. 322.
[5] Chappuzeau, *Lyon dans son Lustre*, p. 67.
[6] *Almanach de Lyon pour l'année 1790.*
[7] Cochard, *Description de Lyon*, p. 184.

Le Gérant : Étienne LABROSSE.

LYON.— IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

A VENDRE
Campagne à Morestel
Près du Village, entièrement close, contenu 2 hectares 20 ares environ, station du chemin de fer de l'Est, comprenant vaste maison d'habitation réparée à neuf, dépendances : serres, jardin anglais et potager, salle d'ombrage plantée d'arbustes rares, prairie et vigne, vue sur les montagnes du Dauphiné et des Alpes, pays de chasse et pêche. Prix 40.000 fr. (Facilités)
A vendre un grand nombre de propriétés et *Villas*.
S'adresser à MM. BRUN et DEVAUX, anciens notaires, 13, quai de l'Hôpital, au 2e, Lyon.

VANNERIE
Paniers à bois en osier, nouveau modèle, d'une forme gracieuse et élégante, et d'un prix modéré.
CORBEILLES A OUVRAGES
VANNERIE EN TOUS GENRES
J. FARGE
LYON, rue Saint-Dominique, 15

ARGENT prêté sur signature et avec garantie, sur successions et hypothèques. — Ecrire *Crédit public*, 7, faubourg Montmartre, Paris.

LE GUIDE COMMERCIAL
33, c. Gambetta (anc. c. de Brosses)

ACQUISITION
P. acte s. s. privé en date du 8 avril courant, M. Raphaël a vendu son fonds de restaurant qu'il possède à Lyon, 23, rue Pierre-Corneille, à une personne désignée dans l'acte. Réclamer dans la quinzaine et sans frais, à l'agence.

A VENDRE
B. TABAC fait 5.050 k. l'an gér. 1.600. Pr. 13.000 fr.
EPICERIE (gr.) R. 100 fr. Pr. 2.500 (maladie). Demande jeune fille de 13 à 14 ans.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION
D'une grande quantité de Marchandises
Consistant en Toiles blanches et écrues, Linge de table, Calicots, Mouchoirs, Couvertures, Flanelles, Cretonnes blanches et écrues, Bas et Chaussettes, Mérinos, Alpaga, Rideaux, indienne, Meuble, etc., etc.
PROVENANT DE LA MAISON
LOUIS GIROUD
ancienne Maison ROLAND et GUICHER
42, rue de l'Hôtel-de-Ville. 42, LYON
NOTA. — Toutes ces marchandises seront vendues bien au-dessous de leur valeur. En raison des nombreux avantages qu'elle offre, cette liquidation se recommande d'elle-même aux acheteurs soucieux de leurs intérêts.

LA FABRIQUE
De LIQUEURS des BALLONS D'ALSACE de
B. BERTHAUD de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, est transférée commune de Collonges, chemin de **Roche-Rozon**, limite de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

AUX DOCKS
DE LA CORDONNERIE
52, rue de la République, 52
ANGLE DE LA RUE CONFORT
RICHELIEU satin pour dames, depuis. . . . 5 f. 75
PANTOUFLES toiles, cousues, pour dames, à.. . 1 f. 25
Choix considérables et variés
De Chaussures de la Saison
PRIX FIXES
Marqués en chiffres connus

PLUS DE
DOULEURS
par l'emploi du pécieux **Extrait d'Huile de Pin**. Dépôt général, pharmacie DUCHER, rue Henry IV, 9, à Lyon.

MALADIES DES FEMMES
STÉRILITÉ
complètement guérie par le traitement de
Mme CHRÉTIEN
Docteur de la Faculté de médecine de Paris et de l'École supérieure de pharmacie.
28 ANNÉES DE SUCCÈS
Analyses des urines. Lyon, 9, rue Bourbon, au premier.
Cabinet, de midi à 4 heures
NOTA. — Maison de Convalescence et d'Accouchements à la Demi-Lune, près Lyon.
Pour les Renseignements, s'adresser rue Bourbon, 9

VERNIS ANGLAIS ROUGE
Pour Carreaux et Parquets, chez tous les Droguistes et Épiciers
DÉPOT GÉNÉRAL : DUMAS, droguiste, cours de Brosses, 10,
VERNIS spécial pour Meubles et Boiseries